



Droit à l'image et protection de la vie privée

L'ouvrant droit autorise la CMCAS de Strasbourg-Sélestat a photographier toutes les personnes adultes et enfants, ayants-droit et extérieurs aux IEG inscrites dans le cadre des activités de la CMCAS (animations, sorties, voyages, rencontres conviviales...) et de publier ces photographies pour les usages suivants :

- publication sur le site Internet **<http://www.cmcas-strasbourg-selestat.fr>**,
- publication dans **le rapport d'activité annuel de la CMCAS**,
- **projection de photos en interne sous forme de diaporama** (Assemblée Générale et points d'accueil),
- illustration des **brochures** décrivant les activités de la CMCAS,
- publication dans **le journal interne Expressions**,
- **photothèque** de la CMCAS (site web et banque de photographies).

Cette autorisation est valable pour l'utilisation et l'exploitation de son image et celle des personnes qui ont pris part à l'activité organisée par la CMCAS dans le cadre des usages mentionnés ci-dessus **sans limitation de durée**. La personne photographiée, qui le souhaite, peut à tout moment demander le retrait de sa photo du site internet et/ou de la photothèque de la CMCAS.

La publication de ces images, ainsi que les légendes ou les commentaires accompagnant cette publication, ne devront **pas porter atteinte à la dignité de la personne représentée, sa vie privée et à sa réputation**.